



Royaume du Maroc - Région Fès-Meknès
Projet de Pistes Rurales
Présentation résumée pour les parties prenantes – Décembre 2020

✓ **Le projet d'amélioration des Routes Rurales du Programme de réduction des disparités territoriales et sociales (PRDTS)**

Le programme d'amélioration des pistes et routes rurales dans la Région Fès-Meknès s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la phase III du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS). Le PRDTS est un programme gouvernemental intégré qui vise à l'équipement de 24 000 douars répartis sur l'ensemble du territoire national. Cette phase III, prévue entre 2017 et 2023, porte sur cinq secteurs prioritaires, dont la restauration et l'amélioration de routes, pistes rurales et ouvrages d'arts. Les travaux effectués visent à améliorer les conditions de vie des communautés rurales, en particulier de faciliter l'accès des communautés rurales aux services de base d'éducation et de santé, ainsi que la commercialisation des produits agricoles. Le programme est en partie financé par le Groupe de la Banque Mondiale à travers la Société Financière Internationale. Les routes visées sont pour majorité préexistantes et classées. Pour les autres pistes à aménager, elles sont en général d'une largeur de 3 à 4 mètres, et ne sont pas revêtues. Elles seront élargies à une largeur de 4 à 6 mètres, 8 à 10 mètres, dans certains cas et seront améliorées, notamment en termes de drainage et de revêtement, pour permettre un passage 'tous temps'.

Le maître d'ouvrage du Projet est la Région Fès-Meknès. Les travaux sont confiés à des entreprises sélectionnées sur appel d'offres.

Le projet doit se conformer à la réglementation marocaine et aux Normes de Performance (« NP ») de la SFI en matière de durabilité environnementale et sociale. Celle-ci prévoit, entre autres, l'information et la consultation des communautés affectées ou intéressées par le Projet. Le présent dépliant vise à informer les parties prenantes locales (communes, agents de l'administration territoriale, riverains des pistes) sur le Projet.

✓ **Les impacts du programme sur l'environnement, les personnes et les biens**

Le programme est conçu pour éviter les impacts sur l'environnement, les personnes et les biens :

- Les zones de biodiversité potentiellement sensible sont exclues ;
- Les pistes destinées à être élargies et améliorées sont prioritairement choisies parmi les routes situées dans des emprises publiques, sans impacts sur les terrains privés ni sur les biens situés au voisinage tels que clôtures, bâtiments, ou arbres fruitiers. Là où des impacts seraient éventuellement identifiés sur des bâtiments, murs de

clôtures ou des arbres, le tracé sera adapté pour éviter ces impacts autant que possible ;

- Le programme n'affectera pas de terrains privés ; les parcelles privées seront évitées toutes les fois où cela est possible ;
- Dans les cas exceptionnels où un impact sur une clôture ou des arbres ne pourraient pas être évités, les propriétaires seront contactés et l'entreprise chargée des travaux veillera à ce que les clôtures ou arbres soient rétablis à l'identique ;
- Dans les cas exceptionnels où un impact sur une parcelle privée ne pourrait pas être évité, le propriétaire sera contacté pour procéder à la donation de la petite fraction de terrain concernée. Il sera veillé à ce que la donation n'affecte pas les revenus du propriétaire concerné et à ce que la donation soit pleinement volontaire, conformément à la réglementation marocaine et aux règles du Groupe de la Banque Mondiale en la matière.

✓ **Prochaines étapes**

Les communes et les agents de l'administration territoriale seront contactés par l'équipe du projet à la Région Fès-Meknès pour faciliter les actions suivantes du Projet :

- Visites de terrain pour identifier les impacts ;
- Etudes topographiques ;
- Identification des biens éventuellement affectés et des propriétaires ;
- Participation aux négociations concernant les donations éventuelles de terrains et le rétablissement à l'identique des biens affectés.
- Divulgarion de l'information du projet et du calendrier du projet aux communautés concernées.
- Divulgarion du mécanisme de gestion des plaintes et des doléances

✓ **Information complémentaire, Plaintes et Doléances**

Pour toute information complémentaire ou pour formuler toute plainte ou doléance concernant le projet, veuillez contacter Madame Safae SAIRI :

-Par téléphone pendant les jours ouvrables de 9 heures à 14 heures sur les numéros suivants 0663890750 ou 0667783441

Par email à l'adresse suivante : safae.sairi@gmail.com

Par courrier postal à l'adresse suivante : Unité de réception, de suivi et de traitement des plaintes concernant le projet d'amélioration des routes rurales, Annexe du Conseil Régional Fès-Meknès, N°7, Avenue Oubeida Ibn Jarrah, Fès.

Vous pouvez également formuler vos plaintes en contactant l'Unité en charge des plaintes au sein de vote commune ou de votre caïdat. Comme vous pouvez vous adressez au bureau ouvert pour la réception des plaintes dans les locaux administratifs au sein du chantier pendant les travaux.